

BE-A0524_717212_801636_FRE

Inventaire des archives du Contrôle du cadastre de Fontaine-l'Evêque, 1834-2013



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	5
Consultation et utilisation	6
Conditions d'accès	6
Conditions de reproduction	6
Recommandations pour l'utilisation	6
Histoire du producteur et des archives	8
Producteur d'archives	8
Nom	8
Historique	8
Compétences et activités	9
Organisation	10
Archives	11
Contenu et structure	12
Contenu	12
Sélections et éliminations	13
Accroissements/compléments	13
Mode de classement	13
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	15
I. Tableaux indicatifs primitifs	15
1 - 3 Tableau indicatif primitif des propriétaires et des propriétés foncières (208). [XIXe siècle]	15
II. Matrices cadastrales	16
126 - 131 Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevé de leurs propriétés foncières non bâties ou bâties (212). 1866-1920	16
126 - 131 Fontaine-l'Évêque, 2e division, Forchies-la-Marche. 1866-1920	16
4 - 15 Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevé de leurs propriétés foncières non bâties ou bâties (212). 1834-1924	16
4 - 11 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Ham-sur-Heure. 1834-1924	16
12 - 15 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 4e division, Cour-sur-Heure. 1845-1920	17
132 - 152 Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevé de leurs propriétés foncières non bâties ou bâties (212). 1835-1920	17
132 - 13 Montigny-le-Tilleul, 1ère division, Montigny-le-Tilleul. 1860-1920	17
140 - 152 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1835-1920	18
153 - 345 Matrice cadastrale (212 A). 1927-1973	19
153 - 185 Anderlues, 1ère division, Anderlues. 1929-1971	19
186 - 208 Fontaine-l'Évêque, 1ère division, Fontaine-l'Évêque. 1929-1972	21
209 - 220 Fontaine-l'Évêque, 2e division, Forchies-la-Marche. 1929-1973	22
221 - 226 Fontaine-l'Évêque, 3e division, Leernes. 1932-1967	23
227 - 236 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 1ère division, Ham-sur-Heure. 1932-1966	24
237 - 248 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 2e division, Nalinnes. 1931-1971	24
249 - 250 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 4e division, Cour-sur-Heure. 1928-1954	25
252 - 255 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 2e division, Nalinnes. 1929-1961	25
256 - 282 Montigny-le-Tilleul, 1ère division, Montigny-le-Tilleul. 1927-1971	26
283 - 285 Montigny-le-Tilleul, 2e division, Landelies. 1930-1966	27
286 - 313 Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz-Mariemont. 1927-1972	28
314 - 340 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1927-1971	29
341 - 344 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde, 1ère division. 1932-1967	31

16 - 33 Matrice cadastrale (212 A). 1927-1973.....	32
16 - 22 Thuin, 1ère division, Thuin. 1930-1973.....	32
23 - 25 Thuin, 2e division, Gozée 1. 1928-1971.....	32
26 - 27 Thuin, 3e division, Gozée 2. 1934-1971.....	32
29 - 32 Thuin, 5e division, Thuillies. 1927-1961.....	33
126 - 127 Thuin, 7e division, Ragnies. 1927-1961.....	33
622 - 625 Matrice cadastrale (212 A). 1927-1961.....	33
623 - 624 Thuin, 7e division, Ragnies. 1927-1961.....	33
346 - 441 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM). 1925-1979.	34
346 - 353 Anderlues, 1ère division, Anderlues. 1972-1979.....	34
354 - 363 Anderlues, 2e division, Anderlues 2. 1972-1979.....	34
364 - 373 Fontaine-l'Évêque, 1ère division, Fontaine-l'Évêque. 1975-1979.....	35
374 - 381 Fontaine-l'Évêque, 2e division, Forchies-la-Marche. 1973-1978.....	36
382 - 387 Fontaine-l'Évêque, 3e division, Leernes. 1925-1977.....	36
388 - 399 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 1ère division, Ham-sur-Heure. 1972-1979.	37
400 - 40 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 2e division, Nalinnes. 1972-1979.....	37
402 - 415 Montigny-le-Tilleul, 1ère division, Montigny-le-Tilleul. 1974-1979.....	38
416 - 418 Montigny-le-Tilleul, 2e division, Landelies. 1974-1978.....	39
419 - 426 Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz-Mariemont. 1927-1979.....	39
427 - 438 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1973-1978.....	39
439 - 440 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde, 1ère division. 1974- 1977.....	40
34 - 48 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM). 1925-1979..	40
34 - 36 Thuin 1ère division, Thuin. 1973-1977.....	40
37 - 38 Thuin, 2e division, Gozée 1. 1970-1978.....	41
42 - 44 Thuin, 5e division, Thuillies. 1968-1979.....	41
442 - 443 Table alphabétique des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale (213). [1900].....	42
444 - 449 Livre journal des mutations survenues dans la contenance et le revenu imposable des articles de la matrice cadastrale de Montigny-le-Tilleul, 1ère division (214). 1903-1950.....	42
III. Mutations foncières.....	43
49 - 58 Relevé des actes civils publics et sous seing privé, des jugements, donnant lieu à mutation dans les propriétés foncières (219 A). 1859-1983.....	43
450 - 451 Relevé des actes civils publics et sous seing privé, des jugements, donnant lieu à mutation dans les propriétés foncières (219 A). 1859-1983.....	43
59 - 65 Registres des emphytéoses, droits de superficie, droits d'usage et (ou) d'habitation et usufruits créés pour une période déterminée (219 B). 1964-1988.	44
453 - 455 État indiquant les changements survenus dans les propriétés bâties (220). Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz-Mariemont. 1964-1980.....	44
66 - 74 Registre des nouvelles constructions, reconstructions, agrandissements, changements de nature dont la mutation a été ajournée (220 A). 1902-1991.....	45
456 - 458 Registre des nouvelles constructions, reconstructions, agrandissements, changements de nature dont la mutation a été ajournée (220 A). 1902-1991.....	45
459 - 580 État des mutations (223). 1836-1950.....	46
459 - 475 Anderlues, 1ère division, Anderlues. 1837-1936.....	46
476 - 489 Fontaine-l'Évêque, 1ère division, Fontaine-l'Évêque. 1840-1943.....	47
490 - 501 Fontaine-l'Évêque, 2e division, Forchies. 1837-1934.....	48
502 - 507 Fontaine-l'Évêque, 3e division, Leernes. 1881-1943.....	48

508 - 515 Montigny-le-Tilleul, 1ère division, Montigny-le-Tilleul. 1900-1950.....	49
516 - 528 Montigny-le-Tilleul, 2e division, Landelies. 1836-1943.....	49
529 - 547 Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz. 1838-1940.....	50
548 - 567 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1837-1942.....	52
568 - 580 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1836-1940.....	53
75 - 81 État des mutations (223). 1836-1944.....	54
75 - 78 Nalennes. 1840-1899.....	54
79 - 81 Ham-sur-Heure. 1900-1944.....	54
IV. Évaluations cadastrales.....	55
581 - 582 Procès-verbaux des expertises cadastrales (228 A). 1931.....	55
583 - 584 Liste alphabétique des nouveaux propriétaires à Carnières (230). 1920-1922.....	55
585 - 588 Tableau des types choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (233 A). 1930-1971.....	55
589 - 591 Tableau des types choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (233Abis). 1956-1960.....	55
V. Bâtiments industriels et exceptionnels.....	56
592 - 621 Dossiers descriptifs des bâtiments industriels et exceptionnels (233 D). 1928-2013.....	56
592 - 597 Anderlues, 1ère division, Anderlues. 1928-1969.....	56
598 - 601 Fontaine-l'Évêque, 1ère division, Fontaine-l'Évêque. 1958-2007....	56
602 - 603 Fontaine-l'Évêque, 2e division, Forchies-la-Marche. 1953-2003.....	56
604 - 606 Fontaine-l'Évêque, 3e division, Leernes. 1982-2002.....	57
607 - 610 Montigny-le-Tilleul, 1ère division, Montigny-le-Tilleul. 1958-2013....	57
611 - 612 Montigny-le-Tilleul, 2e division, Landelies. 1958-2005.....	57
613 - 621 Morlanwelz, 1ère division, Mariemont. 1935-2008.....	57
82 - 124 Dossiers descriptifs des bâtiments industriels et exceptionnels (233 D). 1928-2012.....	58
82 - 84 Anderlues, 1ère division, Anderlues. 1979-2010.....	58
85 - 87 Anderlues, 2e division. 1960-2012.....	58
88 - 91 Fontaine-l'Évêque, 1ère division, Fontaine-l'Évêque. 1935-2008.....	58
92 - 95 Ham-sur-Heure-Nalennes, 1ère division, Ham-sur-Heure. 1958-2008..	59
99 - 102 Morlanwelz, 1ère division, Mariemont. 1960-2009.....	59
103 - 106 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1960-1989.....	60
107 - 108 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde 1. 1960-1972.....	60
110 - 114 Thuin, 1ère division, Thuin. 1970-1994.....	60
115 - 117 Thuin, 2e division, Gozée. 1960-2003.....	61
121 - 122 Thuin, 7e division, Ragnies. 1992-2005.....	61

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Contrôle du cadastre Fontaine-l'Evêque

Période:

1834-2013

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.1007

Etendue:

- Etendue inventoriée: 24.50 m
- Dernière cote d'inventaire: 626.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents cadastraux de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents de moins de cent ans sont consultables uniquement sur autorisation du chef de dépôt, moyennant la remise d'une fiche d'identification du demandeur et la signature d'un formulaire de recherche. En outre, l'autorisation du directeur régional du cadastre est requise.

Les modalités de la délivrance de copies ou d'extraits de renseignements cadastraux sont fixées par l'arrêté royal du 19 mars 1996. Toute demande doit être adressée au directeur régional du cadastre compétent pour la commune dans laquelle est situé le bien. Cette demande doit préciser l'usage et le but final auxquels ces extraits et renseignements sont destinés. Enfin, les propriétaires et les locataires peuvent obtenir, gratuitement et sans demande écrite, la communication des données figurant sur un extrait de la matrice cadastrale des biens qu'ils possèdent ou dont ils sont locataires, sous réserve de la production d'un document justificatif ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application pour la reproduction des documents d'archives.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Plusieurs approches sont possibles dans l'utilisation des séries du cadastre, en fonction des informations dont on dispose. Pour reconstituer l'histoire d'une propriété ou d'un terrain, il est essentiel de connaître son numéro de parcelle actuel ou historique. Les plans cadastraux sur film des communes de la Province du Hainaut reflétant la situation au 1er janvier 2005, déposés aux Archives de l'État à Mons, seront très utiles ainsi que les plans primitifs, établis vers 1835, et également versés par la direction régionale. Chaque section est identifiée à l'aide d'une lettre. Il n'y a pas de section " J " pour éviter toute confusion avec la lettre " I ". Les parcelles sont numérotées par section cadastrale. Chaque parcelle d'une commune porte un numéro unique. En cas de scission d'une parcelle, les nouvelles parcelles reçoivent une lettre subsidiaire ².

Lorsqu'on dispose du numéro de parcelle, on peut consulter les tableaux indicatifs primitifs et supplémentaires pour identifier le propriétaire d'origine en 1834/1844, le type de bien, sa valeur fiscale, les mutations que ce bien a

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Balises légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 63-64 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

2 Kopen en verkopen van vastgoed (1795 tot heden), 2012, jalon de recherche n° 38, p. 13.

connues.

Les tableaux indicatifs comme les tables alphabétiques des propriétaires renvoient à l'article dans la matrice cadastrale qui permet de connaître tous les numéros de parcelles d'une même personne.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Service Public Fédéral Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Direction régionale des Mutations et Expertises. Contrôle du cadastre de Fontaine-l'Évêque

HISTORIQUE

L'Administration du Cadastre est créée dans nos régions à l'époque française dans le but de percevoir la contribution foncière instaurée par la loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798). L'article 2 de cette loi fondamentale stipule que " la répartition de l'imposition (ou contribution) foncière est faite par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable " ³.

Instauré par l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802), le cadastre " par masses de cultures " est mis en œuvre mais cette méthode d'évaluation par blocs ne permet pas une expertise parcellaire correcte ⁴. Pour établir une juste répartition de la contribution foncière par propriétaire, la loi du 15 septembre 1807 prescrit donc le cadastre général parcellaire du territoire, établi avec une seule unité de mesure (le mètre) et une même échelle ⁵. On nomme *parcelle* toute portion de terrain qui se distingue des portions environnantes soit par la différence de propriétaire, soit par la différence de la culture ou du produit (pré, vigne, terre labourable). Chaque parcelle porte au plan de sa section un numéro qui sert à la désigner ⁶. Les opérations d'arpentage et d'évaluation en Belgique s'accompliront principalement durant la période hollandaise, de 1815 à 1830. En 1834, le plan parcellaire " primitif " ou originel de la province du Hainaut est achevé ⁷. L'arrêté royal du 20 janvier 1835 supprime l'administration spéciale qui avait dirigé les opérations du cadastre dans les provinces belges et la remplace par la Conservation du Cadastre qu'elle réunit à l'Administration des Contributions directes, Douanes et Accises. Le règlement pour la conservation du Cadastre arrêté le 26 juillet 1877 ⁸ abroge celui approuvé par l'arrêté royal du 22 mars 1845. Il définit les missions de l'inspecteur général, des contrôleurs du cadastre en service actif et du

3 Bulletin des lois de la République française, n° 243, 3 frimaire an VII, p. 2.

4 J. VERHELST, De documenten uit de ontstaansperiode van het moderne kadaster en van grondbelasting (1790-1835), Bruxelles, 1982, p. 48-49 (Miscellanea Archivistica, 31).

5 Notice " Cadastre " dans T. LENTZ (dir.), Quand Napoléon inventait la France. Dictionnaire des institutions politiques, administratives et de Cour du Consulat et de l'Empire, Paris, 2008, p. 79-80.

6 Notice " Cadastre " dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 123.

7 M. PRENEEL, " Op de grens van het archiefperceel. De bewogen geschiedenis van het archief van het Belgische kadaster ", dans M. VAN DER EYCKEN, E. HOUTMAN, Liber Amicorum Herman Coppens, Bruxelles, 2007, t. 1, p. 291-301.

8 Moniteur belge du 18 août 1877.

directeur du bureau provincial de conservation du cadastre. Ce règlement est toujours d'application, compte tenu des adaptations successives apportées par divers lois et arrêtés ⁹.

De 1861 à 1865 et de 1896 à 1898, le cadastre réalise des péréquations qui constituent une révision générale des expertises cadastrales dans le but d'adapter le revenu cadastral à la valeur réelle des biens immobiliers. La loi du 13 juillet 1930 instaure une révision décennale du revenu cadastral ¹⁰. La dernière péréquation date de 1975.

L'arrêté royal du 8 septembre 1930 crée une administration autonome du Cadastre. En 1978, elle est intégrée à l'Administration des Contributions. En 1998, elle fait partie de l'Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines, portant le nom d'Administration générale de la Documentation patrimoniale depuis 2003 et constituant un des trois piliers du SPF Finances ¹¹.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Comment définir le cadastre ? Il s'agit de l'ensemble des opérations et des documents administratifs et publics ayant pour but d'établir, dans chaque commune ou division cadastrale de commune, un relevé détaillé de la propriété foncière tant bâtie que non bâtie. Ce relevé comprend la représentation de ces biens sur un plan ainsi que l'identification et la description de ces biens dans un grand livre foncier, la matrice cadastrale. Deux missions sont confiées au cadastre : une mission technique et une mission fiscale. La première mission consiste à établir le cadastre des propriétés c'est-à-dire à inscrire dans la matrice cadastrale les immeubles par nature (fonds de terre et constructions) et certains immeubles par destination (matériel et outillage) au nom de ceux qui en sont propriétaires. Sa seconde mission est fiscale : le cadastre doit permettre la perception d'un impôt appelé le précompte immobilier, par l'inscription du revenu cadastral dans la matrice ¹². Le revenu cadastral est le revenu moyen net d'une parcelle durant une année.

De ces missions découlent plusieurs compétences : l'établissement d'un relevé détaillé de la propriété foncière du pays ; l'identification des biens par l'intermédiaire de la matrice cadastrale et du plan cadastral ; la conservation et la mise à jour de la matrice cadastrale ; l'évaluation ou réévaluation de chaque parcelle cadastrale ; la délivrance d'extraits cadastraux ¹³.

Le règlement pour la conservation du Cadastre du 22 mars 1845 débute par ces dispositions générales : " Aucune mutation ne sera opérée dans le cadastre si elle n'est constatée par pièces authentiques ou légales. Les mutations dûment constatées seront opérées sur deux exemplaires de pièces : l'un

9 P. BOURGEOIS, *Le ministère des Finances (1830-1994)*. III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 39 (*Miscellanea Archivistica. Studia*, 88).

10 M. PRENEEL, *op.cit.*, p. 293.

11 M. PRENEEL, J. VERHELST, " FOD Financiën ", dans P. VAN DEN EECKHOUT, G. VANTHEMSCHÉ (ed.), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19de -20ste eeuw*, Bruxelles, 2009, p. 407-421.

12 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, documents cadastraux de base, 1976, p. 1-2.

13 P. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 40-41.

déposé au bureau de la conservation du cadastre de la province ; l'autre dans les communes. L'exemplaire déposé au bureau de la conservation se composera du plan, du tableau indicatif et de la matrice cadastrale primitifs ; du plan, de la matrice cadastrale, du tableau indicatif supplémentaires, et des croquis d'arpentage des parcelles changées de limites " ¹⁴.

ORGANISATION

L'administration du Cadastre comprend trois niveaux. La direction centrale est placée sous l'autorité du directeur général des contributions directes de 1835 à 1930. Le service provincial comprend le service de la conservation du cadastre (ou service sédentaire) et le service actif. Le service de la conservation est établi au chef-lieu de la province et la direction en est assumée par l'inspecteur du cadastre, assisté au besoin par un agent technique. Chaque inspection est subdivisée en un certain nombre de contrôles, bureaux gérés par des contrôleurs et des vérificateurs du cadastre en service actif, c'est-à-dire chargés d'actualiser les données cadastrales au niveau local ¹⁵. Les contrôleurs du cadastre du service actif sont chargés des évaluations importantes, de l'instruction des réclamations et de la surveillance ainsi que de la vérification des travaux des géomètres sous leurs ordres ¹⁶. Les géomètres sont tenus de faire deux tournées par an dans les communes qui leur sont assignées ¹⁷ afin d'établir un aperçu détaillé des propriétés bâties et non bâties du ressort. Chaque province est divisée en plusieurs ressorts et dans chaque ressort se trouve un géomètre ¹⁸.

La forme d'organisation par contrôle existe depuis 1969. Auparavant, le pays était divisé en nombreux bureaux du cadastre avec leur géomètre, absorbés par les contrôles du cadastre, chargés des mutations et expertises en service actif ¹⁹.

Suite à l'arrêté du 22 mars 1845 ²⁰, le ressort du bureau du cadastre de Binche est composé des communes suivantes : Anderlues, Battignies, Binche, Buvrinnes, Carnières, Croy-lez-Rouveroy, Épinois, Estinnes-au-Mont, Faurœulx, Fontaine-l'Évêque, Grandreng, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Haulchin, La Hestre, Leernes, Leval-Trahegnies, Merbes-Sainte-Marie, Morlanwelz, Mont-Sainte-Aldegonde, Peissant, Péronnes, Ressaix, Rouveroy, Saint-Vaast, Trivières, Vellereille-les-Brayeux, Waudrez ²¹.

Les ressorts vont ensuite être régulièrement modifiés tout en se multipliant. Ainsi, en 1880, le ressort du cadastre de Fontaine-l'Évêque comprend les communes d'Anderlues, Carnières, Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche,

14 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

15 P. DE REU, *De Geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie (1796-2006)*. Organisatie, bevoegdheden, ambstgebieden, archiefvorming, Bruxelles, 2011, p. 119-120 (*Miscellanea Archivistica. Studia*, 198).

16 Notice " Cadastre " dans *Répertoire pratique du droit belge*, Bruxelles, 1929, p. 796.

17 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

18 Notice " Cadastre " dans *Pandectes Belges*, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 200.

19 P. DE REU, *De geschiedenis...*, op. cit., p. 248.

20 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 780.

21 H. TARLIER, *Almanach royal officiel de Belgique*, Bruxelles, 1846, p. 624.

Landelies, Leernes, Morlanwelz, Piéton ²².

Ces ressorts sont définis d'une façon très pratique, en fonction du nombre de communes qu'un géomètre peut visiter. Les modifications ne sont pas officiellement publiées au *Moniteur Belge*. Ce manque d'information au sujet de l'évolution des ressorts ne nuit cependant pas à l'utilisation des archives. En effet, depuis l'origine, l'information cadastrale est conservée par commune.

Lors du passage d'une commune d'un ressort à un autre, les documents cadastraux relatifs à cette commune sont transférés vers le nouveau bureau. Il est donc essentiel de connaître la composition du ressort au moment du versement des archives cadastrales vers le dépôt des Archives de l'État ²³.

À partir de 2008, le contrôle du cadastre de Fontaine-l'Évêque comprend les entités communales d'Anderlues, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul, Morlanwelz, Thuin ²⁴.

ARCHIVES

Les archives du contrôle du cadastre de Fontaine-l'Évêque, ont été versées en décembre 2012 (EA 2193), accompagnées d'un bordereau de versement établi par Olivier Procureur.

22 H. TARLIER, Almanach royal officiel de Belgique, Bruxelles, 1880, p.817-818.

23 P. DE REU, Inventaris van het archief van de kadastercontrole Bree (à paraître).

24 Moniteur belge du 17 juin 2008, décision du Président du Comité de direction du SPF Finances du 7 mai 2008 portant réorganisation des circonscriptions des services " Mutations et Expertises " de l'Administration du Cadastre, p. 30714-30719.

Contenu et structure

CONTENU

Le modèle n° 208 est le *tableau indicatif primitif des propriétaires et des propriétés foncières, non bâties et bâties, ainsi que de leur contenance, classement et évaluation cadastrale*. Il s'agit d'un des documents les plus importants du cadastre, rédigé par commune vers 1835, au moment de l'achèvement de la phase préparatoire de l'établissement du cadastre en Belgique. Ce tableau, établi en 1834, reprend toutes les informations cadastrales de chacune des parcelles d'une même commune : numéro de la parcelle au plan cadastral, nom, prénom, profession et domicile du propriétaire, nature de la propriété, contenance de la parcelle, application du tarif au classement des propriétés non bâties, revenu imposable de chaque parcelle. La série comprend dix volumes mais n'est pas complète. Il s'agit donc d'une table de concordance qui renvoie à la fois à l'article de la matrice cadastrale, soit au modèle n° 212 et au plan parcellaire primitif (modèle n° 201) ²⁵conservé à la Direction régionale jusqu'à son récent versement aux Archives de l'État à Mons. Seuls les tableaux des anciennes communes de Ham-sur-Heure, Nalinnes et Cour-sur-Heure ont été conservés.

Seules les matrices cadastrales primitives (période de 1834 à 1924) de Carnières, Ham-sur-Heure, Cour-sur-Heure et Montigny-le-Tilleul ont été conservées.

Ensuite, pour la période de 1920 à 1973, les fiches cadastrales de l'entité de Thuin ont été versées, de même que celles des entités d'Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Morlanwelz.

La série des matrices cadastrales mécanisées passives (période de 1966 à 1979) concernent les mêmes entités communales.

Les mutations dans les propriétés foncières suite à des ventes, échanges, partages, bornages, contrats de mariage, successions, sont transmises par les receveurs de l'enregistrement sous la forme de relevés mensuels qui forment la série n° 219, versée pour Thuin et Carnières, de 1859 à 1983.

La série 223 est la mise au net de ces mutations par le contrôleur du cadastre, versée pour Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Montigny-le-Tilleul, Morlanwelz, Nalinnes et Ham-sur-Heure, de 1836 à 1950.

L'état des mutations (modèle n° 223) permet d'adapter la matrice cadastrale à l'évolution des parcelles et à leurs propriétaires successifs. On entend par mutation " tout changement quelconque subi par une propriété, soit qu'elle change de propriétaire, soit qu'on la grève d'un droit d'emphytéose, d'usufruit, de superficie, d'usage ou d'habitation, ou qu'un de ces droits qui la grevait vienne à s'éteindre ou à changer de bénéficiaire ; soit encore qu'elle change de nature, c'est-à-dire que, de propriété non bâtie, elle devienne propriété bâtie ; soit qu'elle change seulement de destination ; soit enfin qu'elle se morcelle, ou que, de plusieurs parcelles, on en forme une seule " ²⁶. L'ensemble des mutations cadastrales est regroupé annuellement dans un état des mutations.

25 A. ZOETE, De documenten in omloop bij het Belgisch kadaster (1835-1975), Bruxelles, 1979, p. 9-10 (Miscellanea Archivistica, 21).

26 Notice Cadastre dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 155.

Le document est divisé en colonnes : numéro de la parcelle et de la section, nom, prénom, profession et domicile des propriétaires avant la mutation, article et numéro d'ordre de la matrice cadastrale, nature de la propriété, contenance, revenu des propriétés, cause des mutations et date de l'enregistrement de l'acte, hameau ou lieu-dit, nom, prénom, profession et domicile des propriétaires après la mutation, article de la matrice cadastrale, nature des propriétés (maison, chapelle, ruines, terre), contenance, revenu imposable après la mutation ²⁷.

Le modèle n° 233 D est le tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels, aussi créé à l'occasion de la péréquation de 1930-1936, il a succédé au modèle Z et à la liste des châteaux et couvents. Il est toujours utilisé comme document d'évaluation et fournit de précieux renseignements au sujet de la situation matérielle des entreprises et de l'évolution des infrastructures industrielles depuis 1935 grâce à la présence de croquis et de descriptions. Il couvre ici la période allant de 1928 à 2013 pour les entités d'Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul, Morlanwelz, Thuin.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il n'a été procédé à aucune élimination.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements interviendront.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement utilisé est basé sur la liste de tri des archives des Directions régionales et Contrôles du Cadastre qui figure en annexe 2 de l'instruction n° 7/2009.

²⁷ Règlement pour la Conservation du Cadastre du Royaume de Belgique. Modèles, Bruxelles, 1877.

Description des séries et des éléments

I. TABLEAUX INDICATIFS PRIMITIFS

1 - 3 TABLEAU INDICATIF PRIMITIF DES PROPRIÉTAIRES ET DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES (208). [XIXE SIÈCLE].

- | | | |
|---|--|----------|
| 1 | Ham-sur-Heure-Nalinnes, Ham-sur-Heure, sections A à D. | 1 volume |
| 2 | Ham-sur-Heure-Nalinnes, 2e division, Nalinnes, sections A à D. | 1 volume |
| 3 | Ham-sur-Heure-Nalinnes, 4e division, Cour-sur-Heure, section A et B. | 1 volume |

II. MATRICES CADASTRALES

125 /1	Table indiquant les numéros des parcelles du plan primitif de Montigny-le-Tilleul et leur renvoi aux articles de la matrice cadastrale et aux croquis d'arpentage. Section A à D (211). 1836-1879.	1 cahier
<i>126 - 131 MATRICE CADASTRALE OU LISTE DES PROPRIÉTAIRES AVEC RELEVÉ DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIES OU BÂTIES (212). 1866-1920.</i>		
126 /1	126 - 131 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 2E DIVISION, FORCHIES-LA-MARCHE. 1866-1920. N° 606-785, volume 4.	1 volume
127 /1	N° 786-1045, volume 5.	1 volume
128 /1	N° 1046-1390, volume 6.	1 volume
129	N° 1392-1681, volume 7.	1 volume
130	N° 1682-2040, volume 8.	1 volume
131	N° 2041-2100, volume 9.	1 volume
<i>4 - 15 MATRICE CADASTRALE OU LISTE DES PROPRIÉTAIRES AVEC RELEVÉ DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIES OU BÂTIES (212). 1834-1924.</i>		
4	4 - 11 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, HAM-SUR-HEURE. 1834-1924. N° 1-390. 1834-1909.	1 volume
5	N° 391-590. 1845-1913.	1 volume
6	N° 593-783. 1845-1907.	1 volume

7	N° 784-979. 1856-1918.	1 volume
8	N° 980-1178. 1860-1910.	1 volume
9	N° 1288-1433. 1892-1917.	1 volume
10	N° 1525-1779. 1906-1920.	1 volume
11	N° 1780-1834. 1918-1924.	1 volume
12	12 - 15 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 4E DIVISION, COUR-SUR-HEURE. 1845-1920. N° 1-109. 1845-1890.	1 volume
13	N° 110-225. 1845-1906.	1 volume
14	N°226-330. 1855-1914.	1 volume
15	N° 337-505. 1880-1920.	1 volume
<i>132 - 152 MATRICE CADASTRALE OU LISTE DES PROPRIÉTAIRES AVEC RELEVÉ DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIES OU BÂTIES (212). 1835-1920.</i>		
132	132 - 13 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 1ÈRE DIVISION, MONTIGNY-LE-TILLEUL. 1860-1920. N° 1-257.	1 volume
133	N° 259-449.	1 volume
134	N° 450-639.	1 volume
135	N° 640-909.	1 volume

136	N° 910-1083.	1 volume
137	N° 1084-1359.	1 volume
138	N° 1360-1744.	1 volume
139	N° 1745-1819.	1 volume
140	140 - 152 MORLANWELZ, 2E DIVISION, CARNIÈRES. 1835-1920. N° 1-340.	1 volume
141	N° 341-534.	1 volume
142	N° 535-726.	1 volume
143	N° 727-924.	1 volume
144	N° 925-1218.	1 volume
145	N° 1219-1484.	1 volume
146	N° 1561-1810.	1 volume
147	N° 1811-2133.	1 volume
148	N° 2134-2489.	1 volume
149	N° 2490-2862.	1 volume
150	N° 2863-3225.	1 volume

151	N° 3226-3544.	1 volume
152	N° 3545-3730.	1 volume
<i>153 - 345 MATRICE CADASTRALE (212 A). 1927-1973.</i>		
153	153 - 185 ANDERLUES, 1ÈRE DIVISION, ANDERLUES. 1929-1971. N° 8-1411.	1 liasse
154	N° 1412-1986.	1 liasse
155	N° 1993-2318.	1 liasse
156	N° 2322-2597.	1 liasse
157	N° 2601-2800.	1 liasse
158	N° 2801-2996.	1 liasse
159	N° 2997-3198.	1 liasse
160	N° 3200-3350.	1 liasse
161	N° 3351-3495.	1 liasse
162	N° 3496-3651.	1 liasse
163	N° 3652-3793.	1 liasse
164	N° 3794-3973.	1 liasse
165	N° 3972-4149.	1 liasse

166	N° 4150-4292.	1 liasse
167	N° 4293-4463.	1 liasse
168	N° 4464-4649.	1 liasse
169	N° 4650-4799.	1 liasse
170	N° 4800-4935.	1 liasse
171	N° 4936-5099.	1 liasse
172	N° 5100-5224.	1 liasse
173	N° 5225-5384.	1 liasse
174	N° 5385-5549.	1 liasse
175	N° 5550-5697.	1 liasse
176	N° 5698-5860.	1 liasse
177	N° 5861-6050.	1 liasse
178	N° 6051-6266.	1 liasse
179	N° 6267-6397.	1 liasse
180	N° 6398-6549.	1 liasse
181	N° 6550-6659.	1 liasse

182	N° 6660-6768.	1 liasse
183	N° 6769-6884.	1 liasse
184	N° 6885-6999.	1 liasse
185	N° 7000-7193.	1 liasse
186	186 - 208 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 1ÈRE DIVISION, FONTAINE-L'ÉVÊQUE. 1929-1972. N° 166-884.	1 liasse
187	N° 885-1020.	1 liasse
188	N° 1024-1446.	1 liasse
189	N° 1448-1751.	1 liasse
190	N° 1752-1925.	1 liasse
191	N° 1926-2118.	1 liasse
192	N° 2119-2348.	1 liasse
193	N° 2350-2554.	1 liasse
194	N° 2555-2750.	1 liasse
195	N° 2751-2932.	1 liasse
196	N° 2933-3070.	1 liasse

197	N° 3071-3221.	1 liasse
198	N° 3221-3382.	1 liasse
199	N° 3383-3537.	1 liasse
200	N° 3538-4463.	1 liasse
201	N° 3696-4649.	1 liasse
202	N° 3853-4799.	1 liasse
203	N° 4052-4250.	1 liasse
204	N° 4251-4449.	1 liasse
205	N° 4450-4605.	1 liasse
206	N° 4606-4727.	1 liasse
207	N° 4728-4825.	1 liasse
208	N° 4827-4976.	1 liasse
209	209 - 220 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 2E DIVISION, FORCHIES-LA-MARCHE. 1929-1973. N° 91-1157.	1 liasse
210	N° 1162-1551.	1 liasse
211	N° 1552-1867.	1 liasse

212	N° 1868-2101.	1 liasse
213	N° 2102-2303.	1 liasse
214	N° 2304-2501.	1 liasse
215	N° 2502-2756.	1 liasse
216	N° 2757-3024.	1 liasse
217	N° 3026-3234.	1 liasse
218	N° 3235-3470.	1 liasse
219	N° 3471-3645.	1 liasse
220	N° 3646-3841.	1 liasse
221	221 - 226 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 3E DIVISION, LEERNES. 1932-1967. N° 6-753.	1 liasse
222	N° 754-1000.	1 liasse
223	N° 1001-1225.	1 liasse
224	N° 1226-1339.	1 liasse
225	N° 1400-1594.	1 liasse
226	N° 1595-1791.	1 liasse

227	227 - 236 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 1ÈRE DIVISION, HAM-SUR-HEURE. 1932-1966. N° 10-1436.	1 liasse
228	N° 1437-1800.	1 liasse
229	N° 1801-2029.	1 liasse
230	N° 2030-2247.	1 liasse
231	N° 2248-2410.	1 liasse
232	N° 2411-2600.	1 liasse
233	N° 2601-2776.	1 liasse
234	N° 2777-3000.	1 liasse
235	N° 3001-3154.	1 liasse
236	N° 3155-3360.	1 liasse
237	237 - 248 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 2E DIVISION, NALINNES. 1931-1971. N° 129-1503.	1 liasse
238	N° 1504-1999.	1 liasse
239	N° 2001-2330.	1 liasse
240	N° 2331-2539.	1 liasse

241	N° 2540-2767.	1 liasse
242	N° 2768-3952.	1 liasse
243	N° 2953-3137.	1 liasse
244	N° 3138-3351.	1 liasse
245	N° 3352-3522.	1 liasse
246	N° 3523-3699.	1 liasse
247	N° 3704-3912.	1 liasse
248	N° 3913-4072.	1 liasse
249	249 - 250 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 4E DIVISION, COUR-SUR-HEURE. 1928-1954. N° 11-532.	1 liasse
250	N° 533-720.	1 liasse
251	Ham-sur-Heure-Nalinnes, 5e division, Marbaix. 1928-1956. N° 1-937.	1 liasses
252	252 - 255 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 2E DIVISION, NALINNES. 1929-1961. N° 55-459.	1 liasse
253	N° 460-581.	1 liasse
254	N° 582-809.	1 liasse

255	N° 810-1072.	1 liasse
256	256 - 282 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 1ÈRE DIVISION, MONTIGNY-LE-TILLEUL. 1927-1971. N° 62-1032.	1 liasse
257	N° 1036-1349.	1 liasse
258	N° 1350-1589.	1 liasse
259	N° 1590-1883.	1 liasse
260	N° 1884-2077.	1 liasse
261	N° 2079-2301.	1 liasse
262	N° 2306-2434.	1 liasse
263	N° 2435-2585.	1 liasse
264	N° 2586-2682.	1 liasse
265	N° 2683-2867.	1 liasse
266	N° 2868-3050.	1 liasse
267	N° 3052-3148.	1 liasse
268	N° 3149-3222.	1 liasse
269	N° 3223-3324.	1 liasse

270	N° 3325-3450.	1 liasse
271	N° 3451-3589.	1 liasse
272	N° 3590-3714.	1 liasse
273	N° 3714-3845.	1 liasse
274	N° 3846-3950.	1 liasse
275	N° 3951-4083.	1 liasse
276	N° 4084-4219.	1 liasse
277	N° 4220-4400.	1 liasse
278	N° 4401-4549.	1 liasse
279	N° 4550-4683.	1 liasse
280	N° 4684-4850.	1 liasse
281	N° 4851-4957.	1 liasse
282	N° 4958-5098.	1 liasse
283	283 - 285 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 2E DIVISION, LANDELIES. 1930-1966. N° 110-676.	1 liasse
284	N° 677-900.	1 liasse

285	N° 901-1083.	1 liasse
286	286 - 313 MORLANWELZ, 1ÈRE DIVISION, MORLANWELZ-MARIEMONT. 1927-1972. N° 12-926.	1 liasse
287	N° 927-1255.	1 liasse
288	N° 1260-1499.	1 liasse
289	N° 1504-1665.	1 liasse
290	N° 1666-1822.	1 liasse
291	N° 1823-2000.	1 liasse
292	N° 2002-2154.	1 liasse
293	N° 2155-2306.	1 liasse
294	N° 2307-2398.	1 liasse
295	N° 2400-2541.	1 liasse
296	N° 2542-2631.	1 liasse
297	N° 2632-2694.	1 liasse
298	N° 2695-2848.	1 liasse
299	N° 2850-2998.	1 liasse

300	N° 2999-3116.	1 liasse
301	N° 3117-3249.	1 liasse
302	N° 3250-3377.	1 liasse
303	N° 3378-3526.	1 liasse
304	N° 3527-3700.	1 liasse
305	N° 3701-3821.	1 liasse
306	N° 3822-3967.	1 liasse
307	N° 3968-4100.	1 liasse
308	N° 4101-4231.	1 liasse
309	N° 4232-4419.	1 liasse
310	N° 4420-4600.	1 liasse
311	N° 4601-4696.	1 liasse
312	N° 4697-4826.	1 liasse
313	N° 4827-4943.	1 liasse
314	314 - 340 MORLANWELZ, 2E DIVISION, CARNIÈRES. 1927-1971. N° 69-1280.	1 liasse

315	N° 1288-1655.	1 liasse
316	N° 1656-2081.	1 liasse
317	N° 2086-2332.	1 liasse
318	N° 2333-2571.	1 liasse
319	N° 2572-2790.	1 liasse
320	N° 2791-2996.	1 liasse
321	N° 2997-3201.	1 liasse
322	N° 3203-3360.	1 liasse
323	N° 3361-3530.	1 liasse
324	N° 3531-3675.	1 liasse
325	N° 3676-3881.	1 liasse
326	N° 3882-4037.	1 liasse
327	N° 4038-4199.	1 liasse
328	N° 4200-4351.	1 liasse
329	N° 4352-4536.	1 liasse
330	N° 4537-4713.	1 liasse
331	N° 4714-4850.	

		1 liasse
332	N° 4851-4979.	1 liasse
333	N° 4980-5138.	1 liasse
334	N° 5139-5301.	1 liasse
335	N° 5302-5484.	1 liasse
336	N° 5485-5634.	1 liasse
337	N° 5635-5801.	1 liasse
338	N° 5802-5956.	1 liasse
339	N° 5957-6111.	1 liasse
340	N° 6112-6291.	1 liasse
341	341 - 344 MORLANWELZ, 3E DIVISION, MONT-SAINT-ALDEGONDE, 1ÈRE DIVISION. 1932-1967. N° 9-611.	1 liasse
342	N° 616-850.	1 liasse
343	N° 851-1038.	1 liasse
344	N° 1039-1257.	1 liasse
345	Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde, 2e division. N° 1- 86. 1932-1967.	1 volume

16 - 33 MATRICE CADASTRALE (212 A). 1927-1973.

16	16 - 22 THUIN, 1ÈRE DIVISION, THUIN. 1930-1973. N° 25-1799.	1 liasse
17	N° 1800-2251.	1 liasse
18	N° 2252-2699.	1 liasse
19	N° 2700-3099.	1 liasse
20	N° 3102-3549.	1 liasse
21	N° 3550-3800.	1 liasse
22	N° 3801-4211.	1 liasse
23	23 - 25 THUIN, 2E DIVISION, GOZÉE 1. 1928-1971. N° 46-1297.	1 liasse
24	N° 1302-1611.	1 liasse
25	N° 1612-2000.	1 liasse
26	26 - 27 THUIN, 3E DIVISION, GOZÉE 2. 1934-1971. N° 1-399.	1 liasse
27	N° 400-671.	1 liasse
28	Thuin, 4e division, Biesme-sous-Thuin. N° 13-900. 1933-1967.	1 liasse

29	29 - 32 THUIN, 5E DIVISION, THUILLIES. 1927-1961. N° 21-1400.	1 liasse
30	N° 1402-1799.	1 liasse
31	N° 1800-2099.	1 liasse
32	N° 2100-2453.	1 liasse
125 /2	Thuin, 6e division, Donstiennes. N° 6-434. 1927-1961.	1 liasse
126 /2	126 - 127 THUIN, 7E DIVISION, RAGNIES. 1927-1961. N° 13-1100.	1 liasse
127 /2	N° 1101-1345.	1 liasse
128 /2	Thuin, 8e division, Leers-et-Fosteau. N° 42-339. 1927-1961.	1 liasse
33	Thuin, 9e division, Biercée. N° 2-728. 1927-1967.	1 liasse
622	622 - 625 MATRICE CADASTRALE (212 A). 1927-1961. Thuin, 6e division, Donstiennes. N° 6-434. 1927-1961.	1 liasse
623	623 - 624 THUIN, 7E DIVISION, RAGNIES. 1927-1961. N° 13-1100.	1 liasse
624	N° 1101-1345.	1 liasse
625	Thuin, 8e division, Leers-et-Fosteau. N° 42-339. 1927-1961.	1 liasse

*346 - 441 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE
(212 PM). 1925-1979.*

346	346 - 353 ANDERLUES, 1ÈRE DIVISION, ANDERLUES. 1972-1979. N° 2-2747.	1 liasse
347	N° 2751-3789.	1 liasse
348	N° 3812-4657.	1 liasse
349	N° 4659-5380.	1 liasse
350	N° 5408-6050.	1 liasse
351	N° 6068-6896.	1 liasse
352	N° 6905-7264.	1 liasse
353	N° 7265-7482.	1 liasse
354	354 - 363 ANDERLUES, 2E DIVISION, ANDERLUES 2. 1972-1979. N° 8-2476.	1 liasse
355	N° 2536-3682.	1 liasse
356	N° 3700-4469.	1 liasse
357	N° 4475-5097.	1 liasse
358	N° 5101-5506.	1 liasse
359	N° 5507-6098.	1 liasse

360	N° 6104-6471.	1 liasse
361	N° 6479-6885.	1 liasse
362	N° 6889-7245.	1 liasse
363	N° 7246-7482.	1 liasse
364	364 - 373 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 1ÈRE DIVISION, FONTAINE-L'ÉVÊQUE. 1975-1979. N° 167-2039.	1 liasse
365	N° 2041-2700.	1 liasse
366	N° 2701-3276.	1 liasse
367	N° 3279-3700.	1 liasse
368	N° 3703-4009.	1 liasse
369	N° 4010-4400.	1 liasse
370	N° 4403-4612.	1 liasse
371	N° 4613-4900.	1 liasse
372	N° 4901-5046.	1 liasse
373	N° 5047-5278.	1 liasse

374	374 - 381 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 2E DIVISION, FORCHIES-LA-MARCHE. 1973-1978. N° 91-1588.	1 liasse
375	N° 1590-2150.	1 liasse
376	N° 2152-2502.	1 liasse
377	N° 2506-2798.	1 liasse
378	N° 2804-3156.	1 liasse
379	N° 3157-3497.	1 liasse
380	N° 3501-3748.	1 liasse
381	N° 3749-3956.	1 liasse
382	382 - 387 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 3E DIVISION, LEERNES. 1925-1977. N° 17-882.	1 liasse
383	N° 884-1177.	1 liasse
384	N° 1181-1395.	1 liasse
385	N° 1396-1600.	1 liasse
386	N° 1601-1788.	1 liasse
387	N° 1789-2045.	1 liasse

388	388 - 399 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 1ÈRE DIVISION, HAM-SUR-HEURE. 1972-1979. N° 194-1763.	1 liasse
389	N° 1771-2298.	1 liasse
390	N° 2301-2637.	1 liasse
391	N° 2638-2984.	1 liasse
392	N° 2987-3185.	1 liasse
393	N° 3186-3400.	1 liasse
394	N° 3402-3579.	1 liasse
395	N° 3581-3795.	1 liasse
396	N° 3799-3990.	1 liasse
397	N° 3991-4124.	1 liasse
398	N° 4125-4264.	1 liasse
399	N° 4266-4430.	1 liasse
400	400 - 40 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 2E DIVISION, NALINNES. 1972-1979. N° 1-155.	1 liasse
401	N° 156-342.	1 liasse

402	402 - 415 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 1ÈRE DIVISION, MONTIGNY-LE-TILLEUL. 1974-1979. N° 134-1330.	1 liasse
403	N° 1332-1780.	1 liasse
404	N° 1794-2180.	1 liasse
405	N° 2189-2501.	1 liasse
406	N° 2520-2838.	1 liasse
407	N° 2843-3223.	1 liasse
408	N° 3231-3553.	1 liasse
409	N° 3555-3948.	1 liasse
410	N° 3949-4223.	1 liasse
411	N° 4235-4560.	1 liasse
412	N° 4563-4792.	1 liasse
413	N° 4795-5025.	1 liasse
414	N° 5027-5208.	1 liasse
415	N° 5209-5449.	1 liasse

416	416 - 418 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 2E DIVISION, LANDELIES. 1974-1978. N° 50-779.	1 liasse
417	N° 780-1014.	1 liasse
418	N° 1015-1196.	1 liasse
419	419 - 426 MORLANWELZ, 1ÈRE DIVISION, MORLANWELZ-MARIEMONT. 1927-1979. N° 12-1915.	1 liasse
420	N° 1924-2698.	1 liasse
421	N° 2700-3199.	1 liasse
422	N° 3201-3699.	1 liasse
423	N° 3701-4113.	1 liasse
424	N° 4116-4499.	1 liasse
425	N° 4502-4844.	1 liasse
426	N° 4846-5148.	1 liasse
427	427 - 438 MORLANWELZ, 2E DIVISION, CARNIÈRES. 1973-1978. N° 69-2330.	1 liasse
428	N° 2339-3177.	1 liasse
429	N° 3182-3726.	

		1 liasse
430	N° 3801-4398.	1 liasse
431	N° 4402-4811.	1 liasse
432	N° 4814-5197.	1 liasse
433	N° 5200-5508.	1 liasse
434	N° 5515-5794.	1 liasse
435	N° 5801-6075.	1 liasse
436	N° 6076-6299.	1 liasse
437	N° 6301-6422.	1 liasse
438	N° 6423-6603.	1 liasse
439	439 - 440 MORLANWELZ, 3E DIVISION, MONT-SAINT-ALDEGONDE, 1ÈRE DIVISION. 1974-1977. N° 6-903.	1 liasse
440	N° 904-1309.	1 liasse
441	Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde, 2e division. N° 1-93. 1971-1978.	1 liasse
	<i>34 - 48 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE (212 PM). 1925-1979.</i>	
34	34 - 36 THUIN 1ÈRE DIVISION, THUIN. 1973-1977. N° 137-2994.	

		1 liasse
35	N° 3000-3897.	1 liasse
36	N° 3901-4367.	1 liasse
37	37 - 38 THUIN, 2E DIVISION, GOZÉE 1. 1970-1978. N° 50-1744.	1 liasse
38	N° 1745-2352.	1 liasse
39	Thuin, 3e division, Gozée 2. N° 2-600. 1972-1978.	1 liasse
40	Thuin, 4e division, Gozée 2. N° 605-1036. 1972-1978.	1 liasse
41	Thuin, 4e division, Biesme-sous-Thuin. N° 13-950. 1972-1976.	1 liasse
42	42 - 44 THUIN, 5E DIVISION, THUILLIES. 1968-1979. N° 21-1799.	1 liasse
43	N° 1800-2199.	1 liasse
44	N° 2201-2614.	1 liasse
45	Thuin, 6e division, Donstiennes. N° 6-421. 1969-1978.	1 liasse
46	Thuin, 7e division, Ragnies. N° 13-1389. 1968-1976.	1 liasse
47	Thuin, 8e division, Leers-et-Fosteau. N° 42-361. 1967-1972.	1 liasse
48	Thuin, 9e division, Biercée. N° 14-855. 1969-1978.	1 liasse

442 - 443 TABLE ALPHABÉTIQUE DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS À LA MATRICE CADASTRALE (213). [1900].

442 Montigny-le-Tilleul, 1ère division. 1 cahier

443 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1 cahier

444 - 449 LIVRE JOURNAL DES MUTATIONS SURVENUES DANS LA CONTENANCE ET LE REVENU IMPOSABLE DES ARTICLES DE LA MATRICE CADASTRALE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL, 1ÈRE DIVISION (214). 1903-1950.

444 1903. 1 cahier

445 1921-1922. 1 cahier

446 1937. 1 cahier

447 1939. 1 cahier

448 1945. 1 cahier

449 1950. 1 cahier

III. MUTATIONS FONCIÈRES

49 - 58 RELEVÉ DES ACTES CIVILS PUBLICS ET SOUS SEING PRIVÉ, DES JUGEMENTS, DONNANT LIEU À MUTATION DANS LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES (219 A). 1859-1983.

49	Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1963-1983.	2 cahiers
50	Thuin, 1ère division, Thuin. 1859-1982.	1 cahier
51	Thuin, 2e division, Gozée 1. 1859-1981.	1 cahier
52	Thuin, 3e division, Gozée 2. 1859-1982.	1 cahier
53	Thuin, 4e division, Biesme-sous-Thuin. 1831-1982.	1 cahier
54	Thuin, 5e division, Thuillies. 1859-1991.	1 cahier
55	Thuin, 6e division, Donstiennes. 1860-1982.	1 cahier
56	Thuin, 7e division, Ragnies. 1860-1982.	1 cahier
57	Thuin, 8e division, Leers-et-Fosteau. 1860-1982.	1 cahier
58	Thuin, 9e division, Biercée. 1859-1982.	1 cahier
<i>450 - 451 RELEVÉ DES ACTES CIVILS PUBLICS ET SOUS SEING PRIVÉ, DES JUGEMENTS, DONNANT LIEU À MUTATION DANS LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES (219 A). 1859-1983.</i>		
450	Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1963-1982.	1 cahier
451	Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1969-1981.	1 cahier

59 - 65 REGISTRES DES EMPHYTÉOSES, DROITS DE SUPERFICIE, DROITS D'USAGE ET (OU) D'HABITATION ET USUFRUITS CRÉÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE (219 B). 1964-1988.

59	Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1965-1988.	1 cahier
60	Thuin, 1ère division, Thuin. 1964-1980.	1 cahier
61	Thuin, 2e division, Gozée 1. 1964-1981.	1 cahier
62	Thuin, 4e division, Biesme-sous-Thuin. 1965-1982.	1 cahier
63	Thuin, 5e division, Thuillies. 1964-1981.	1 cahier
64	Thuin, 7e division, Ragnies. 1964-1981.	1 cahier
65	Thuin, 9e division, Biercée. 1965-1981.	1 cahier
452	Registres des emphytéoses, droits de superficie, droits d'usage et (ou) d'habitation et usufruits créés pour une période déterminée (219 B). Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1964-1989.	1 cahier
626	Procès-verbaux de bornage entre propriétés à Ham-sur-Heure. 1939-1950.	1 chemise
453	<i>453 - 455 ÉTAT INDIQUANT LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (220). MORLANWELZ, 1ÈRE DIVISION, MORLANWELZ-MARIEMONT. 1964-1980.</i> 1964-1970.	1 cahier
454	1977.	1 cahier
455	1980.	1 cahier

*66 - 74 REGISTRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
RECONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS, CHANGEMENTS DE
NATURE DONT LA MUTATION A ÉTÉ AJOURNÉE (220 A). 1902-1991.*

66	Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1965-1983.	1 cahier
67	Thuin, 1ère division, Thuin. 1975-1992.	1 cahier
68	Thuin, 2e division, Gozée 1. 1931-1983.	1 cahier
69	Thuin, 3e division, Gozée 2. 1941-1982.	1 cahier
70	Thuin, 4e division, Biesme-sous-Thuin. 1931-1983.	1 cahier
71	Thuin, 5e division, Thuillies. 1932-1982.	1 cahier
72	Thuin, 7e division, Ragnies. 1923-1981.	1 cahier
73	Thuin, 8e division, Leers-et-Fosteau. 1879-1983.	1 cahier
74	Thuin, 9e division, Biercée. 1931-1982.	1 cahier

*456 - 458 REGISTRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
RECONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS, CHANGEMENTS DE
NATURE DONT LA MUTATION A ÉTÉ AJOURNÉE (220 A). 1902-1991.*

456	Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz-Mariemont. 1902-1979.	1 cahier
457	Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1937-1991.	1 cahier
458	Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1923-1981.	1 cahier

459 - 580 ÉTAT DES MUTATIONS (223). 1836-1950.

459	459 - 475 ANDERLUES, 1ÈRE DIVISION, ANDERLUES. 1837-1936. 1837.	1 liasse
460	1840.	1 liasse
461	1842-1848.	1 liasse
462	1849-1857.	1 liasse
463	1858-1866.	1 liasse
464	1867-1873.	1 liasse
465	1874-1878.	1 liasse
466	1879-1884.	1 liasse
467	1885-1891.	1 liasse
468	1892-1896.	1 liasse
469	1897-1900.	1 liasse
470	1901-1904.	1 liasse
471	1905-1908.	1 liasse
472	1909-1911.	1 liasse
473	1912-1915.	1 liasse

474	1916-1920.	1 liasse
475	1936.	1 liasse
476	476 - 489 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 1ÈRE DIVISION, FONTAINE-L'ÉVÊQUE. 1840-1943. 1840-1845.	1 liasse
477	1846-1859.	1 liasse
478	1860-1868.	1 liasse
479	1869-1873.	1 liasse
480	1874-1880.	1 liasse
481	1881-1887.	1 liasse
482	1888-1893.	1 liasse
483	1894-1898.	1 liasse
484	1899-1902.	1 liasse
485	1903-1905.	1 liasse
486	1906-1910.	1 liasse
487	1911-1914.	1 liasse
488	1915-1919.	1 liasse

489	1943.	1 liasse
490	490 - 501 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 2E DIVISION, FORCHIES. 1837-1934. 1837-1853.	1 liasse
491	1854-1862.	1 liasse
492	1863-1870.	1 liasse
493	1871-1875.	1 liasse
494	1876-1882.	1 liasse
495	1883-1891.	1 liasse
496	1892-1897.	1 liasse
497	1898-1903.	1 liasse
498	1904-1908.	1 liasse
499	1909-1913.	1 liasse
500	1914-1919.	1 liasse
501	1934.	1 liasse
502	502 - 507 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 3E DIVISION, LEERNES. 1881-1943. 1881-1893.	1 liasse

503	1894-1901.	1 liasse
504	1902-1912.	1 liasse
505	1913-1919.	1 liasse
506	1935-1942.	1 liasse
507	1943.	1 liasse
508	508 - 515 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 1ÈRE DIVISION, MONTIGNY-LE-TILLEUL. 1900-1950. 1900-1907.	1 liasse
509	1908-1913.	1 liasse
510	1914-1919.	1 liasse
511	1920-1922.	1 liasse
512	1936-1938.	1 liasse
513	1939-1942.	1 liasse
514	1945.	1 liasse
515	1950.	1 liasse
516	516 - 528 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 2E DIVISION, LANDELIES. 1836-1943. 1836-1938.	1 liasse

517	1839-1840.	1 liasse
518	1842-1844.	1 liasse
519	1846-1858.	1 liasse
520	1860.	1 liasse
521	1863.	1 liasse
522	1865-1878.	1 liasse
523	1879-1893.	1 liasse
524	1894-1901.	1 liasse
525	1902-1917.	1 liasse
526	1918-1924.	1 liasse
527	1933-1934.	1 liasse
528	1937-1943.	1 liasse
529	529 - 547 MORLANWELZ, 1ÈRE DIVISION, MORLANWELZ. 1838-1940. 1838.	1 liasse
530	1841.	1 liasse
531	1842-1851.	1 liasse

532	1852-1858.	1 liasse
533	1859-1863.	1 liasse
534	1866-1870.	1 liasse
535	1871-1874.	1 liasse
536	1875-1879.	1 liasse
537	1880-1885.	1 liasse
538	1886-1890.	1 liasse
539	1891-1897.	1 liasse
540	1898-1900.	1 liasse
541	1901-1904.	1 liasse
542	1905-1908.	1 liasse
543	1909-1913.	1 liasse
544	1914-1917.	1 liasse
545	1918-1919.	1 liasse
546	1936-1937.	1 liasse
547	1939-1940.	1 liasse

548	548 - 567 MORLANWELZ, 2E DIVISION, CARNIÈRES. 1837-1942. 1837.	1 liasse
549	1840.	1 liasse
550	1842.	1 liasse
551	1844-1851.	1 liasse
552	1852-1863.	1 liasse
553	1866-1870.	1 liasse
554	1871-1874.	1 liasse
555	1875-1879.	1 liasse
556	1880-1885.	1 liasse
557	1886-1890.	1 liasse
558	1891-1895.	1 liasse
559	1896-1898.	1 liasse
560	1899-1903.	1 liasse
561	1904-1906.	1 liasse
562	1907-1909.	1 liasse
563	1910-1913.	

		1 liasse
564	1914-1918.	1 liasse
565	1919.	1 liasse
566	1938-1940.	1 liasse
567	1942.	1 liasse
568	568 - 580 MORLANWELZ, 3E DIVISION, MONT-SAINT-ALDEGONDE. 1836-1940. 1836.	1 liasse
569	1840.	1 liasse
570	1842.	1 liasse
571	1843-1858.	1 liasse
572	1860.	1 liasse
573	1863.	1 liasse
574	1865-1876.	1 liasse
575	1877-1887.	1 liasse
576	1888-1900.	1 liasse
577	1901-1907.	1 liasse
578	1910-1920.	

1 liasse

579 1936.

1 liasse

580 1938-1940.

1 liasse

75 - 81 ÉTAT DES MUTATIONS (223). 1836-1944.

75 75 - 78 NALINNES. 1840-1899.
1840-1858.

1 liasse

76 1859-1874.

1 liasse

77 1875-1888.

1 liasse

78 1889-1899.

1 liasse

79 79 - 81 HAM-SUR-HEURE. 1900-1944.
1900-1911.

1 liasse

80 1912-1922.

1 liasse

81 1936-1944.

1 liasse

IV. ÉVALUATIONS CADASTRALES

581 - 582 PROCÈS-VERBAUX DES EXPERTISES CADASTRALES (228 A). 1931.

581 Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz. 1931. 1 liasse

582 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1931. 1 liasse

583 - 584 LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES À CARNIÈRES (230). 1920-1922.

583 1920. 1 cahier

584 1921-1922. 1 cahier

585 - 588 TABLEAU DES TYPES CHOISIS POUR L'ÉVALUATION CADASTRALE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES (233 A). 1930-1971.

585 Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz. 1966-1971. 1 liasse

586 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1956. 1 liasse

587 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1930-1944. 1 liasse

588 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde. 1956. 1 liasse

589 - 591 TABLEAU DES TYPES CHOISIS POUR L'ÉVALUATION CADASTRALE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES (233ABIS). 1956-1960.

589 Morlanwelz, 1ère division, Morlanwelz. 1956-1960. 1 liasse

590 Morlanwelz, 2e division, Carnières. 1956-1960. 1 liasse

591 Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde 1 et 2. 1956-1960. 1 liasse

V. BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS

592 - 621 DOSSIERS DESCRIPTIFS DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS (233 D). 1928-2013.

592 - 597 ANDERLUES, 1ÈRE DIVISION, ANDERLUES. 1928-1969.
A 483. 1960.

1 liasse

B 16-667. 1934-1960.

1 liasse

C 366. 1960.

1 liasse

D 19-947. 1936-1960.

1 liasse

E 1-287. 1928-1962.

1 liasse

F 101-109. 1960-1969.

1 liasse

598 - 601 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 1ÈRE DIVISION, FONTAINE-L'ÉVÊQUE. 1958-2007.

C 196-224. 1960-2003.

1 liasse

C 230-563. 1962-2001.

1 liasse

D5-339. 1962-2007.

1 liasse

D 428-570. 1958-1998.

1 liasse

602 - 603 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 2E DIVISION, FORCHIES-LA-MARCHE. 1953-2003.

A 16-377. 1953-1985.

1 liasse

B 15-1066. 1967-2003.

1 liasse

604	604 - 606 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 3E DIVISION, LEERNES. 1982-2002. A 65-343. 1982-2002.	1 liasse
605	B 50-87. 1988-1992.	1 liasse
606	C 10-151. 1982-1989.	1 liasse
607	607 - 610 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 1ÈRE DIVISION, MONTIGNY-LE-TILLEUL. 1958-2013. A 159-173. 1958-1983.	1 liasse
608	B 49-144. 1959-2007.	1 liasse
609	C 183-821. 1981-2013.	1 liasse
610	D 15. 1962-1987.	1 liasse
611	611 - 612 MONTIGNY-LE-TILLEUL, 2E DIVISION, LANDELIES. 1958-2005. A 78-88. 1958-2001.	1 liasse
612	B 182-334. 1961-2005.	1 liasse
613	613 - 621 MORLANWELZ, 1ÈRE DIVISION, MARIEMONT. 1935-2008. A 9-76. 1973-2008.	1 liasse
614	A 79-267. 1960-2004.	1 liasse
615	A 267-291. 1958-1995.	1 liasse
616	A 293-312. 1957-1973.	

		1 liasse
617	A 324. 1952-2007.	1 liasse
618	A 346-401. 1935-1991.	1 liasse
619	A 404-571. 1966-1987.	1 liasse
620	A 575-751. 1962-2006.	1 liasse
621	A 752-885. 1951-1998.	1 liasse
<i>82 - 124 DOSSIERS DESCRIPTIFS DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS (233 D). 1928-2012.</i>		
82	82 - 84 ANDERLUES, 1ÈRE DIVISION, ANDERLUES. 1979-2010. A 1-477. 1979-1996.	9 liasses
83	B 21-506. 1996-2010.	9 liasses
84	C 6-96. 1983-2012.	9 liasses
85	85 - 87 ANDERLUES, 2E DIVISION. 1960-2012. D 17-1078. 1960-2010.	1 liasse
86	E 14-313. 1970-1985.	1 liasse
87	F 1-85. 1990-2012.	1 liasse
88	88 - 91 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, 1ÈRE DIVISION, FONTAINE-L'ÉVÊQUE. 1935-2008. A 170-462. 1981-1997.	1 liasse

89	B 80-640. 1975-2008.	1 liasse
90	C 2-182. 1935-2001.	1 liasse
91	D 239-309. 1967-1992.	1 liasse
92	92 - 95 HAM-SUR-HEURE-NALINNES, 1ÈRE DIVISION, HAM-SUR-HEURE. 1958-2008. A 6-1149. 1971-1990.	1 liasse
93	B 565. 1997-2008.	1 liasse
94	C 70-705. 1961-1991.	1 liasse
95	D 242-274. 1958-1968.	1 liasse
96	Ham-Sur-Heure-Nalinnes, 4e division, Cour-sur-Heure. B 270-280. 1960-1980.	1 liasse
97	Ham-Sur-Heure-Nalinnes, 5e division, Marbaix-La-Tour. B 624-891. 1960-1974.	1 liasse
98	Ham-Sur-Heure-Nalinnes, 6e division, Jamioulx. A 51-363. 1960-1989.	1 liasse
99	99 - 102 MORLANWELZ, 1ÈRE DIVISION, MARIEMONT. 1960-2009. A 73-982. 1971-2008.	1 liasse
100	A 1006-1089. 1961-2008.	1 liasse
101	B 13. 1960-2009.	1 liasse
102	B 17-111. 1960-2009.	

1 liasse

- | | | |
|-----|---|----------|
| 103 | 103 - 106 MORLANWELZ, 2E DIVISION, CARNIÈRES. 1960-1989.
A 11-850. 1960-1975. | 1 liasse |
| 104 | B 62-246. 1960-1989. | 1 liasse |
| 105 | C 2-330. 1960-1973. | 1 liasse |
| 106 | D 20-318. 1960-1983. | 1 liasse |
| 107 | 107 - 108 MORLANWELZ, 3E DIVISION, MONT-SAINT-ALDEGONDE
1. 1960-1972.
A 101-219. 1960-1961. | 1 liasse |
| 108 | B 41-186. 1969-1972. | 1 liasse |
| 109 | Morlanwelz, 3e division, Mont-Sainte-Aldegonde 2. B 19-22. 1935-
1961. | 1 liasse |
| 110 | 110 - 114 THUIN, 1ÈRE DIVISION, THUIN. 1970-1994.
A 257-363. 1974-1994. | 1 liasse |
| 111 | B 237. 1983-1990. | 1 liasse |
| 112 | C 77-117. 1982-1983. | 1 liasse |
| 113 | D 3-118. 1970-1983. | 1 liasse |
| 114 | E 3-179. 1985-1992. | 1 liasse |

115	115 - 117 THUIN, 2E DIVISION, GOZÉE. 1960-2003. A 121-223. 1981-2003.	1 liasse
116	B 180-201. 1977-1994.	1 liasse
117	C 137-264. 1960-1991.	1 liasse
118	Thuin, 4e division, Biesme-sous-Thuin. B 313. 1980-1996.	1 liasse
119	Thuin, 5e division, Thuillies. A 233-581. 1986-2003.	1 liasse
120	Thuin, 6e division, Donstiennes. B 92-185. 1982-2002.	1 liasse
121	121 - 122 THUIN, 7E DIVISION, RAGNIES. 1992-2005. B 604. 2001-2004.	1 liasse
122	D 184. 1992-2005.	1 liasse
123	Thuin, 8e division, Leers-et-Fosteau. A 119. 1961-1983.	1 liasse
124	Thuin, 9e division, Biercée. A 1-252. 1989-2000.	1 liasse